

# Compte rendu de réunion du conseil d'administration

## A.A.P.P.M.A. LES FRANCS PECHEURS CONDEENS.

Déclare à la sous préfecture sous le N°W 596000420 .

Adresse: Base de loisirs de Condé. Allée Richelieu.59163 Condé sur Escaut.

**Condé le 14 avril 2018.**

### Procès verbal.

**Présents\_:** MM Macsart Henri, Lorthiors Jacky, Picquet Gilles, Leclercq Jean Claude, Michel Vincent, Sailly Michel, Masquelet Michel, Masquelet Franck, Masquelet Séverine, Lietart Pascal, Mascart Guy, Dethy Christian, Majchrzak Gilbert, Bruyère Francis.

**Excusés\_:** Mascart Jérôme, Mascart Micheline, Petiau guy.

### Ordre du jour.

- Suite, AG du 13 janvier 2018.
- Point sur les cartes vendues au 31 mars 2018.
- Courrier au maire avec AR le 23 février pour le local APN et matériel.
- Tenue APN
- APN, du 23 au 28 Juillet 2018 de 9h30 à 11h45, enfants de 9 à 12 ans.
- Rempoissonnement
- Convention Jard et de la Gare d'eau.
- Questions diverses.

### Ouverture de la séance à 9h00.

#### *Suite à l'assemblée générale 2018.*

A la suite de la prise de parole agressive d'un adhérent de notre AAPPMA, comportant des arguments infondés. La municipalité de Condé, a pris la décision de baisser nos subventions annuelles, ce qui ne sera pas sans conséquences pour notre association. A ceci, s'ajoute des critiques diffamatoires envers notre président, M. Mascart Henri et envers Les Francs Pêcheurs Condéens. M. Mascart ayant jugé ces propos inadmissibles, qui risquent de nuire à notre association. Après accord du bureau, la décision de faire une main courante à été prise ainsi qu'un constat d'huissier, concernant ces faits . L'affaire est au jour d'aujourd'hui entre les mains de la justice.

## **Point sur les cartes vendues :**

Nous observons une augmentation du nombre de cartes vendues, en effet au 31 mars 2018, nous sommes à 1010 cartes au compteur.

## **Courrier au Maire de Condé sur l'Escaut :**

M. Mascart a envoyé un courrier en recommandé à Mr Lelong (Maire de Condé) concernant l'attribution d'un local afin de pouvoir y stocker notre matériel nécessaire à nos différentes manifestations. Mais aussi y faire nos réunions, pour rappel 4 sont statutairement obligatoires par an. Un second courrier, a également été envoyé avec toutes les dates des activités à venir sur le site de Chabaud Latour, à savoir que l'accord de la municipalité est nécessaire pour la mise en place de ces activités . Nous sommes à ce jour toujours sans aucune réponse , sachant que le premier concours est dans moins d'un mois . Nous ne pouvons, une fois de plus, que déplorer cette situation.

Dates des activités à venir.

Le 12 mai 2018 : Concours des jeunes

Le 19/20/21 mai 2018: Concours tout carnassiers

Le 16 juin: Marathon à l'individuel

Le 4 août 2018: Concours à l'Anglaise

Le 30 septembre 2018: Concours à l'Américaine

Il a été convenu avec vote à main levée (concernant le concours tout carnassiers) : Le prix est fixé à 30 euros par personne pour les 3 jours, les places seront tirées au sort chaque matin, l'inscription se fera auprès de notre dépositaire « chez Didier à Vieux Condé » Le café sera offert le matin.

**Pour rappel, ses concours se feront que si nous obtenons l'accord de la municipalité dans les temps !!!**

## **Tenues pour les APN:**

Des tenues seront distribuées pour les APN. Pour rappel il n'est pas permis de venir aux APN avec la tenue de gardes .

## **Dates des APN.**

Du 23 au 28 juillet 2018: De 9h à 11h45 (enfants de 9 à 12 ans )

Atelier avec Thierry : 1h de pêche divisée en 2 groupes (2 fois 30 minutes) de 9h30 à 10h30

· Le 9/16/30 mai 2018 enfants de 9-10 ans (2 groupes de 6 enfants)

· Le 13/20/28 juin 2018 enfants de 7-8 ans (2 groupes de 6 enfants)

## **Rempoissonnement.**

Concernant des propos infondés sur les rempoissonnements, entendus lors de notre AG, il faut savoir que nous n'avons plus le droit de rempoissonner sans l'accord des propriétaires et de la fédération de pêche. Une demande spécifique à bien été déposée, nous sommes dans l'attente d'une réponse, néanmoins un rempoissonnement est bien prévu en fin d'année aux Sarels.

## **Convention du Jard et de la Gare d'eau.**

Nous sommes heureux d'annoncer que nous avons récupéré le droit de pêche sur le Jard et sur la Gare d'eau de Vieux Condé. Une convention pour les 10 ans à venir a été signée entre la fédération et la municipalité.

## **Questions diverses.**

Serait-il possible de faire de l'élagage à la Digue Noire? C'est possible, mais une autorisation du département est nécessaire. Au moment venu, M. Leclercq fera une demande auprès d'une association d'insertion pour effectuer ces travaux, s'ils sont acceptés.

Une réunion de la commission de gardiennage, sera organisée très prochainement, afin de réactualiser les devoirs de chacun. Une convocation sera adressée aux personnes concernées.

La prochaine réunion se tiendra **le 30 juin 2018.**

**Condé sur L'Escaut le 14 Avril 2018.**

**LE PRESIDENT.**

Henri Mascart

**LA SECRETAIRE.**

Séverine Masquelet